
Mutuelle VALEO

**Rapport sur la solvabilité
et la situation financière**

Comptes au 31/12/2018

17/04/2019

Sommaire

Synthèse	3
A. Activité et résultats.....	5
A.1 Activité et informations générales	5
A.2 Résultats de souscription	9
A.3 Résultats des investissements.....	10
A.4 Résultats des autres activités	10
B. Système de gouvernance.....	11
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	11
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	15
B.3 Système de gestion des risques, y compris ORSA	16
B.4 Système de contrôle interne	19
B.5 Fonction audit interne.....	20
B.6 Fonction actuarielle.....	21
B.7 Sous-traitance.....	21
B.8 Adéquation au système de gouvernance.....	22
C. Profil de risque.....	23
C.1 Souscription.....	24
C.2 Marché	25
C.3 Crédit.....	28
C.4 Liquidité.....	29
C.5 Risque opérationnel	29
D. Valorisation à des fins de solvabilité	31
D.1 Actifs.....	31
D.2 Passifs	33
D.3 Méthodes de valorisation alternatives	36
D.4 Autres informations	36
E. Gestion du capital.....	37
E.1 Fonds propres.....	37
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	37
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	40
E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	40
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	40

Synthèse

Cette synthèse est réalisée conformément à l'article 304 tiret 2 des Actes délégués. Elle reprend tous les changements importants survenus dans l'activité et les résultats de la mutuelle depuis le 31/12/2017.

Les éléments présentés portent sur :

- son activité et ses résultats,
- son système de gouvernance,
- son profil de risque,
- sa valorisation à des fins de solvabilité et la gestion de son capital.

Activité et résultats

La Mutuelle VALEO couvre l'ensemble des salariés et anciens salariés de VALEO. Elle couvre les risques Maladie (Branche 2) et Accident (Branche 1) classés en Lob 1 – Frais Médicaux (*Line of business* ou ligne d'activité).

L'activité de la mutuelle est en légère hausse avec une hausse des effectifs, une augmentation des cotisations (+5,0 %) ainsi qu'une hausse de la charge des prestations (+5,2 %).

Depuis le 01/01/2018, la Mutuelle VALEO a souscrit un traité de réassurance avec Klésia Mut' au 01/01/2018. Ce traité est toujours en quote-part à 50%.

Systeme de gouvernance

Information générale

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle VALEO a nommé les dirigeants effectifs : le Président de la Mutuelle et le Directeur de la Mutuelle.

Il a également été désigné comme responsables des fonctions clés quatre administrateurs.

Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le processus ORSA réalisé en 2018 a confirmé la bonne solvabilité de la mutuelle en temps « normal » ou en situation de crise.

A ce jour, les principaux risques identifiés par la Mutuelle VALEO sont des risques opérationnels et stratégiques.

Sous-traitance

Un processus dédié à la maîtrise des activités externalisées a été mis en place, notamment avec la rédaction d'une politique de sous-traitance.

Celle-ci fixe l'objectif, le domaine d'application, la tolérance aux risques de la sous-traitance, le processus de maîtrise des activités externalisées, le pilotage de la sous-traitance et les outils de suivi des sous-traitants.

La supervision des sous-traitants est à la charge des responsables des fonctions clé.

A ce titre, chacun d'eux est responsable de l'analyse des risques de sous-traitance, du suivi et du contrôle des sous-traitants sur son périmètre. Aussi, il est établi le reporting nécessaire au pilotage de la sous-traitance en lien direct avec sa fonction.

Le profil de risque

Le profil de risque de la Mutuelle VALEO a peu évolué. Il a été formalisé dans ce rapport. Il a été notamment construit à partir de la cartographie des risques de la mutuelle et à partir du processus ORSA.

Les principaux risques identifiés sont traités et analysés dans le cadre de l'ORSA :

- Risque de pandémie ou de sinistralité importante ;
- Risque de perte du contrat sur le périmètre des actifs et de conservation des retraités ;
- Risque de perte du réassureur et d'augmentation du taux de frais.

Valorisation à des fins de solvabilité et gestion du capital

La Mutuelle VALEO évalue ses capitaux de solvabilité en utilisant la formule standard telle que décrite dans les actes délégués.

La courbe des taux utilisée est la courbe des taux sans risques fournie par l'EIOPA sans *volatility adjustment*.

Les fonds propres économiques de la mutuelle s'élèvent à 10 127 K€ en 2018 contre 10 513 K€ en 2017 (soit en baisse d'environ 4%).

Le capital de solvabilité requis a été estimé à 3 395 K€ en 2018 contre à 3 607 K€ en 2017. Cette baisse s'explique principalement par l'évolution du SCR Marché de la mutuelle au 31/12/2018.

Au global, le ratio de solvabilité de la mutuelle est égal à 298 % en 2018 contre 291 % en 2017.

A. Activité et résultats

A.1 Activité et informations générales

La Mutuelle Valeo est une mutuelle régie par le livre 2 du Code de la Mutualité. La Mutuelle VALEO dispose des agréments administratifs suivants relevant du Code la Mutualité :

- branche d'agrément 1 : Accidents,
- branche d'agrément 2 : Maladie.

Elle commercialise des contrats d'assurance santé à caractère collectif à adhésion facultative ou obligatoire. Les régimes proposés ont pour objet le remboursement de frais médicaux en complément aux remboursements du Régime Général de Sécurité Sociale, incluant :

- des remboursements sur la base du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale,
- des remboursements forfaitaires.

Pour les retraités, les garanties ont été mises en conformité avec le contrat responsable au 1^{er} janvier 2016. Cette prise en charge est posée par les articles L871-1, R871-1, R871-2 du code de la sécurité sociale.

Pour les actifs, la Mutuelle VALEO avait fait le choix de bénéficiaire de la période transitoire jusqu'au 31 décembre 2017 au plus tard. La mise en conformité est donc effective depuis le 01/01/2018.

Les garanties sont exclusivement réservées aux salariés, anciens salariés et retraités de l'entreprise Valeo ainsi qu'à leurs familles remplissant les conditions d'adhésion définies à l'article 4 du Règlement Mutualiste de la Mutuelle VALEO.

La Mutuelle VALEO est immatriculée au Répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 784 718 397.

Les cotisations de la mutuelle nettes de la TSA (taxe spéciale additionnelle) et de la TSCA (Taxe Sur les Contrats d'Assurance) sont égales à 20 599 K€ sur l'exercice 2017.

L'effectif mutualiste est passé de :

- à 17 007 cotisants pour 38 258 bénéficiaires au 31/12/2017,
- à 17 541 cotisants pour 39 375 bénéficiaires au 31/12/2018.

Stratégie globale de l'entreprise

Le plan stratégique de la Mutuelle VALEO a été arrêté après considération des éléments suivants :

- La Mutuelle VALEO est une mutuelle d'entreprise, partenaire historique de l'entreprise VALEO depuis 1949. Le périmètre de la Mutuelle est lié à celui de l'entreprise VALEO. Elle n'est pas une mutuelle interprofessionnelle. Elle n'a pas vocation à accueillir d'autres adhérents que les salariés actuels et les retraités de l'entreprise VALEO et n'a donc pas de stratégie de multidistributions.
- La Mutuelle a pour ambition de proposer à ses adhérents actuels et futurs des prestations de qualité au meilleur coût possible. Elle a vocation à faire évoluer les prestations et les services proposés afin de satisfaire les besoins de ses adhérents en matière de santé.

- La Mutuelle a choisi d'être assureur de son risque santé. La marge de solvabilité répond aux exigences des normes prudentielles Solvabilité 2. La Mutuelle n'a pas vocation à développer sa marge de solvabilité au-delà du niveau nécessaire pour répondre aux exigences prudentielles.

Depuis le 01/01/2016, la Mutuelle VALEO dispose d'un mécanisme de réassurance en quote-part à 50% auprès de la Mutuelle MKSG. Ce contrat a été renouvelé au 01/01/2017 par tacite reconduction auprès de Klesia Mut'. Ce traité a évolué au 01/01/2018 tout en restant un traité de réassurance en quote-part à 50% auprès de Klesia Mut'. Cette nouvelle convention intègre un mécanisme de partage des résultats via la dotation d'une réserve générale

La Mutuelle VALEO a confié l'ensemble de son activité de gestion des prestations et des cotisations :

- à Klesia Mut' (anciennement MKSG), organisme mutualiste (SIREN n°529.168.007), concernant les autres activités,
- concernant l'activité tiers-payant, celle-ci est sous-traité par à ALMERYS.

Les activités de gestion administratives, comptables et statistiques ainsi que la veille règlementaire sont réalisées par Klésia Mut' (SIREN n°529.168.007). Le contrôle interne de l'ensemble de ces activités relève de la responsabilité du Conseil d'administration de la Mutuelle VALEO.

Klesia Mut' a pour objectif d'assurer la gestion pérenne de la mutuelle VALEO par la mise en œuvre de moyens humains, matériels et informatiques tout en respectant l'autonomie et la liberté d'administration de la Mutuelle.

Bilan et comptes de résultats simplifiés

Le tableau ci-dessous reprend les postes principaux de l'actif et du passif du bilan social de la Mutuelle VALEO au 31/12/2018 et au 31/12/2017.

Bilan Solvabilité 1					
<i>(Montants en K€)</i>					
Actif	2018	2017	Passif	2018	2017
Actifs incorporels	-	-	Fonds propres	10 141	9 956
Placements	9 221	9 096	Provisions techniques Santé	2 010	1 778
Provisions techniques cédées	979	841	Autres provisions techniques	40	-
Impôts différés actifs	-	-	Impôts différés passifs	-	-
Créances d'assurance	1 703	1 363	Dettes bancaires	-	-
Trésorerie et équivalent	1 841	1 764	Dettes d'assurance	932	640
Autres créances et autres actifs	89	52	Autres dettes	710	741
TOTAL	13 833	13 115	TOTAL	13 833	13 115

La taille du bilan comptable est plus importante que celle de l'année dernière (13 833 K€ en 2018 contre 13 115 K€ en 2017), du fait de l'augmentation des fonds propres et des placements, ainsi que celles des dettes créances d'assurances. Les fonds propres sont en forte hausse du fait du résultat de l'exercice 2018.

Le tableau ci-dessous reprend les postes principaux des comptes de résultat technique et non technique de la Mutuelle VALEO pour l'exercice 2018 et pour l'exercice 2017.

Comptes de résultats				
<i>(Montants en K€)</i>				
Techniques Non Vie	Brut	2018 Réass	Net	2017 Net
(+) Primes acquises	20 599	10 341	10 258	9 986
(+) Produits des placements alloués	14	-	14	16
(-) Charges de sinistres	- 19 149	- 9 313	- 9 837	- 9 148
(-) Frais d'acquisition et d'administration	- 860	- 669	- 190	- 271
(-) Autres charges techniques	- 105	-	- 105	- 85
TOTAL	499	359	141	497

(Montants en K€)

Non techniques	2018 Net	2017 Net
(+) Résultat technique	141	497
(+) Produits des placements	272	193
(-) Charges des placements	- 139	- 27
(-) Autres charges non techniques	- 61	- 78
(+) Autres produits non techniques	- 19	-
(+) Résultat exceptionnel	-	3
(-) Impôts sur le résultat	-	79
TOTAL	194	503

Entre 2017 et 2018, une baisse significative du résultat est constatée (- 309 K€). Cette baisse s'explique par une diminution importante du résultat technique en 2018 (141 K€ en 2018 contre 497 K€ en 2017) liée à une sinistralité plus faible en 2017.

Bilan prudentiel et solvabilité de la mutuelle

Le tableau ci-dessous reprend les postes principaux de l'actif et du passif du bilan prudentiel Solvabilité 2 de la Mutuelle VALEO au 31/12/2018 et au 31/12/2017.

Bilan Prudentiel					
<i>(Montants en K€)</i>					
Actif	2018	2017	Passif	2018	2017
Actifs incorporels	-	-	Fonds propres S2	10 127	10 513
Placements	9 112	9 510	Provisions techniques Santé	1 693	1 379
Provisions techniques cédées	745	608	Autres provisions techniques	-	-
Impôts différés actifs	-	-	Impôts différés passifs	26	22
Créances d'assurance	1 703	1 363	Dettes bancaires	-	-
Trésorerie et équivalent	1 841	1 764	Dettes d'assurance	932	640
Autres créances et autres actifs	88	51	Autres dettes	710	741
TOTAL	13 489	13 296	TOTAL	13 489	13 296

Une hausse de la taille du bilan est constatée entre le bilan prudentiel au 31/12/2018 et celui au 31/12/2017. Cependant, cette hausse est inférieure à celle constatée dans le bilan comptable, du fait de la baisse de la valeur de marché des placements. Cette baisse de la valeur de marché a également un impact à la baisse sur les fonds propres prudentiels de la Mutuelle qui diminue de 386 k€.

Le tableau suivant permet de rapprocher le bilan prudentiel au bilan comptable au 31/12/2018 :

Bilan Cadre Comptable et Bilan Solvabilité 2 - 31/12/2018

(Montants en K€)

Actif	Cadre		Passif	Cadre	
	comptable actuel	Solvabilité 2		comptable actuel	Solvabilité 2
Actifs incorporels	-	-	Fonds Propres	10 141	10 127
Placements	9 221	9 112	Provisions techniques Santé	2 010	1 693
Provisions techniques cédées	979	745	Autres provisions techniques	40	-
Impôts différés actifs	-	-	Impôts différés passifs	-	26
Créances d'assurance	1 703	1 703	Dettes bancaires	-	-
Trésorerie et équivalent	1 841	1 841	Dettes d'assurance	932	932
Autres créances et autres actifs	89	88	Autres dettes	710	710
TOTAL	13 833	13 489	TOTAL	13 833	13 489

Le tableau ci-dessous reprend le niveau des fonds propres et le ratio de couverture de la Mutuelle VALEO au 31/12/2018 et au 31/12/2017.

Ratio de solvabilité	2018	2017	Variation	Variation (%)
Fonds Propres économiques (couverture du SCR)	10 127	10 513	- 386	-4%
Fonds Propres économiques (couverture du MCR)	10 127	10 513	- 386	-4%
Capital Requis (SCR)	3 395	3 607	- 212	-6%
MCR	2 500	2 500	-	0%
Excédent de capital	6 732	6 906	- 174	-3%
Taux de couverture du SCR	298%	291%	7%	2%
Taux de couverture du MCR	405%	421%	-15%	-4%

L'évaluation du besoin en fonds propres Solvabilité 2 fait apparaître un ratio de couverture de 298 % au 31/12/2018. Ce dernier augmente en comparaison du ratio de 291 % au 31/12/2017 du fait de la baisse plus importante du capital requis relativement à celle des fonds propres. La baisse des fonds propres s'explique par la hausse de la valeur des provisions et la baisse de la valeur des placements. La baisse du capital requis s'explique par la baisse du SCR de Marché liée à la variation de la composition du portefeuille de la Mutuelle et à la baisse du choc action.

A.2 Résultats de souscription

A.2.1 Analyse du résultat de souscription

L'activité de la Mutuelle VALEO est concentrée sur le Lob 1 (line of business ou branche d'activité) : frais médicaux courts termes (non assimilable à des techniques vie).

Le résultat de souscription de la Mutuelle VALEO est le suivant :

Résultats de Souscription bruts de réassurance

(Montants en K€)

Techniques	2018 brut	2017 brut
(+) Primes acquises	20 599	19 610
(-) Charges de sinistres	- 18 615	- 17 688
(-) Frais de gestion	- 534	- 358
(-) Frais d'acquisition et d'administration	- 860	- 715
(-) Autres charges techniques	- 105	- 85
TOTAL	485	764

Résultats de Souscription de réassurance

(Montants en K€)

Techniques	2018 reass	2017 reass
(+) Primes acquises	10 341	9 624
(-) Charges de sinistres	- 9 313	- 8 897
(-) Frais d'acquisition et d'administration	- 669	- 444
(-) Autres charges techniques	-	-
TOTAL	359	282

Résultats de Souscription nets de réassurance

(Montants en K€)

Techniques	2018 net	2017 net
(+) Primes acquises	10 258	9 986
(-) Charges de sinistres	- 9 303	- 8 790
(-) Frais de gestion	- 534	- 358
(-) Frais d'acquisition et d'administration	- 190	- 271
(-) Autres charges techniques	- 105	- 85
TOTAL	126	482

- **Les cotisations acquises brutes** augmentent de 5,0 %.
- **La charge de prestations brute** augmente en 2018 de 5,2 %.
- **Les frais** de la Mutuelle établis contractuellement en % des cotisations augmentent.
- **La réassurance** : La Mutuelle VALEO est réassurée en quote-part à 50 %, depuis le 01/01/2016, auprès d'un seul réassureur, Klesia Mut' (anciennement MKSG), qui est également le gestionnaire de prestations et des cotisations.

Au final, le **résultat de souscription net de réassurance** de la Mutuelle VALEO s'élève à 126 K€ en 2018 contre 482 K€ en 2017.

A.3 Résultats des investissements

A.3.1 Analyse du résultat des investissements

La majorité des investissements de la Mutuelle VALEO est en OPCVM et le résultat se décompose de la manière suivante :

Résultats financiers		
<i>(Montants en K€)</i>		
Techniques et non techniques	2018	2017
(+) Revenus des placements	5	6
(+) Revenus des placements	5	6
(+) Autres produits des placements	-	202
(+) Profits provenant de la réalisation des placements	282	-
(-) Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 2	- 4
(-) Autres charges des placements	- 40	-
(-) Pertes provenant de la réalisation des placements	- 97	- 24
TOTAL	148	181
Valeur nette comptable des placements	9 221	9 096
Produit des placements net de charges / (Valeur nette des placements moyens sur 2 ans)	1,6%	1,9%

Au 31/12/2018, la Mutuelle VALEO affiche une performance financière comptable de 1,6%. Celle-ci est moindre qu'en 2017 du fait d'une augmentation des pertes provenant de la réalisation des placements.

A.4 Résultats des autres activités

A.4.1 Analyse du résultat des investissements

Techniques et non techniques	2018	2017
(-) Autres charges et produits non techniques	- 80	- 78
(+) Résultat exceptionnel	-	- 3
(-) Impôts sur le résultat	-	- 79
TOTAL	- 80	- 159

Le résultat des autres activités s'élève à - 80 K€ en 2018 contre - 159 K€ en 2017. L'écart correspond principalement aux montants d'impôts entre les deux exercices.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 L'organisation existante

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux des instances de la Mutuelle VALEO sont conformes aux règles du code de la mutualité et aux exigences de Solvabilité 2.

Le système de gouvernance actuel de la mutuelle est composé de deux organes majeurs :

- L'Assemblée Générale
- Le Conseil d'Administration.

Les statuts et le règlement mutualiste détaillent ces modalités de fonctionnement.

L'Assemblée Générale

Composition de l'Assemblée Générale :

L'assemblée générale est composée :

- des membres participants qui ont adhéré individuellement ou dans le cadre d'un accord de santé obligatoire,
- des membres honoraires.

Chaque membre de la mutuelle dispose d'une voix à l'assemblée générale. Les membres de la mutuelle expriment leur vote par correspondance ou par vote électronique.

Tenue de l'assemblée Générale :

L'Assemblée générale de la mutuelle VALEO se réunit au moins une fois par an pour présenter la situation de la mutuelle et traiter des points suivants :

- les comptes de la mutuelle,
- le rapport de gestion,
- les prestations,
- les cotisations,
- la dotation du fonds de secours,
- l'élection d'administrateurs,
- les modifications statutaires et réglementaires,
- la délégation de pouvoir de l'Assemblée générale au Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration

Les statuts de la mutuelle VALEO précisent les conditions de fonctionnement du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est composé d'un Président, et de 23 administrateurs à ce jour, élus par l'Assemblée générale pour une durée de 6 ans.

Les membres du Conseil d'administration sont élus à bulletins secrets par l'Assemblée générale au scrutin uninominal majoritaire à 1 tour.

Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers tous les deux ans.

Les membres sortants sont rééligibles sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité fixées par les statuts de la mutuelle.

Un bureau est élu annuellement à bulletins secrets parmi les membres du Conseil d'administration et est constitué de la façon suivante :

- le Président,
- les deux vices Présidents,
- le Secrétaire, le Secrétaire Adjoint,
- le Trésorier, le Trésorier Adjoint,

Le Bureau s'assure notamment du bon fonctionnement des différents organes de la Mutuelle en fonction des mandats et recommandations qui lui ont été confiés par le Conseil d'administration.

Rôle du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'administration détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle.

Plus généralement, le Conseil d'administration veille à accomplir toutes les missions qui lui sont spécialement confiées par la loi ou la réglementation applicable aux mutuelles. Il dispose, pour l'administration et la gestion, de tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée générale par le Code de la Mutualité et les statuts.

Le Conseil peut confier l'exécution de certaines missions, sous sa responsabilité et son contrôle, soit à son bureau, soit au Président, soit à un ou plusieurs administrateurs, soit à une ou plusieurs commissions temporaires ou permanentes de gestion dont les membres sont choisis parmi les administrateurs. Le Conseil peut écouter des tiers sur tout sujet qui lui semble pertinent.

Le bureau composé de plusieurs administrateurs, dont le Président, se réunit en cas de besoin, pour préparer les réponses aux questions techniques qui seront ensuite traitées par le Conseil d'administration.

Tenue des réunions du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Président et au moins trois fois par an. Il ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Lors des réunions du Conseil d'administration de la Mutuelle VALEO, les sujets abordés sont très divers :

- procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration,
- examen de la situation générale et des effectifs des membres participants,
- examen de la situation financière,
- comptes annuels et rapports des Commissariats aux Comptes,
- rapports de gestion, solvabilité et de contrôle interne,
- politique de placements,
- modifications des statuts et règlement mutualiste de la mutuelle
- préparation de l'Assemblée générale,
- élection du Bureau,
- élection du Président,
- validation des politiques écrites,
- validation du rapport ORSA,
- Audit des fonctions clés,
- Validation des rapports narratifs.

Avant chaque réunion du Conseil d'administration, un document préparatoire reprenant les différents points inscrits à l'ordre du jour, auquel sont annexés des documents explicatifs, est envoyé aux administrateurs.

B.1.2 L'organisation dans le référentiel Solvabilité II

Des réflexions ont été menées au sein de la Mutuelle afin de répondre aux exigences de Solvabilité 2 en matière de gouvernance.

Le système de gouvernance de la Mutuelle a pour but de s'agencer de la manière suivante, conformément aux articles 41 à 49 de la directive cadre Solvabilité 2, transposés aux articles L114-21, L211-12 à 14 du code de la mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des actes délégués :

- L'AMSB (« Administrative, Management and Supervisory Body ») ou organe d'administration, de gestion ou de contrôle),
- Deux dirigeants effectifs,
- Des fonctions clés (gestion des risques, actuariat, audit interne et conformité),
- Des commissions et comités.

L'AMSB

L'AMSB réunit le conseil d'administration et les membres de la direction de la mutuelle dans le cadre d'une responsabilité collective et partagée.

De manière similaire la notion de compétence individuelle pour les dirigeants effectifs et les dirigeants opérationnels est une problématique connue et prise en compte par la mutuelle. Elle est traitée notamment via la politique de compétence et d'honorabilité.

Les dirigeants effectifs

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle VALEO a nommé les dirigeants effectifs suivants :

- le Président de la Mutuelle,
- le Directeur de la Mutuelle.

Ces nominations ont été notifiées à l'ACPR.

Les fonctions clés

Les responsables des différentes fonctions clés (gestion des risques, audit interne, vérification de la conformité et fonction actuarielle) ont été nommés et déclarés à l'ACPR.

Un programme de formation dédié aux responsables des fonctions clés a été mis en place. Les responsables des fonctions clés peuvent s'appuyer le cas échéant sur des experts externes.

La délégation de pouvoirs

La gestion des délégations de pouvoirs et de signatures dûment encadrée, s'inscrit dans la politique de maîtrise des risques avec la mise en place de documents formalisés destinés notamment aux tiers tels que les banques, fournisseurs.

Le Président, le trésorier et le trésorier adjoint sont habilités à assurer le fonctionnement des comptes bancaires de la Mutuelle.

La validation des dépenses suit le processus suivant :

- Validation technique de premier niveau,
- Validation du responsable de service,
- Demande d'autorisation de dépenses auprès des trésoriers de la Mutuelle,
- Règlement effectif par le service comptable.

L'ensemble des délégations de pouvoirs et de signatures du Président ou d'autres administrateurs est soumis à autorisation du Conseil.

Les délégations de pouvoirs en matière de tenue de la comptabilité, gestion administrative et financière, opérations de placement et d'encaissement sont également encadrées.

La politique de rémunération

Les membres du conseil d'administration sont des membres bénévoles. La mutuelle rembourse uniquement les frais engagés par les administrateurs retraités pour assister aux différentes réunions du conseil d'administration. Le montant de ces frais est précisé dans le rapport de gestion de la mutuelle.

Les frais des administrateurs actifs sont eux remboursés par l'entreprise VALEO.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Désignation des fonctions clés

Actuellement, les fonctions clés sont réparties de la manière suivante :

- Responsable de la fonction gestion des risques : la responsabilité de la fonction gestion des risques est confiée à un administrateur qui a en charge l'ensemble des aspects liés au pilier 2.
- Responsable de la fonction actuarielle : la responsabilité de la fonction actuarielle est confiée à un administrateur et s'appuie pour la réalisation des missions sur un cabinet extérieur, dont il contrôle les travaux. La responsabilité de la fonction actuarielle n'est pas externalisée.
- Responsable de la fonction de vérification de la conformité : la responsabilité du contrôle interne et de la conformité est confiée à un administrateur qui s'assure du bon respect des différents textes applicables.
- Responsable de la fonction d'audit interne : la responsabilité de l'audit interne de la Mutuelle est confiée à un administrateur.

Politiques et procédures de contrôle de la compétence et de l'honorabilité

Conformément aux obligations découlant de la loi bancaire 2013 ainsi qu'à l'article 42 de la directive cadre Solvabilité 2, transposée à l'article L114-21 du code de la mutualité et développée aux articles 258 et 273 des actes délégués, l'ensemble des dirigeants et responsables des fonctions clés est soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

Pour chaque acteur identifié comme tel par la Mutuelle, une preuve de la compétence peut être apportée par l'expérience professionnelle, les qualifications acquises ou les formations passées et futures. Pour l'AMSB, des formations sont mises en œuvre afin de mettre à jour les compétences de manière continue. L'honorabilité est également appréciée via des extraits de casiers judiciaires des personnes concernées.

Description des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise

Le rapport de gestion précise notamment :

- les évolutions de l'année du conseil d'administration : démissions ou fin de mandat et admissions,
- le niveau de remboursement de frais aux administrateurs,
- les différentes informations concernant chacun des administrateurs : les fonctions actuelles exercées, la date de du premier mandat exercé.

Comme précisé précédemment, la mutuelle transmet aux administrateurs un document préparatoire reprenant les différents points inscrits à l'ordre du jour des conseils d'administrations, auquel sont annexés des documents explicatifs,

Dans le cadre du suivi de la compétence collective des membres de l'AMSB, et donc des administrateurs, la mutuelle conserve :

- la liste pour chaque administrateur des formations suivies dans l'année,
- l'historique pour chaque administrateur des formations suivies,
- la liste des connaissances et des compétences individuelles de chacun des administrateurs.

B.3 Système de gestion des risques, y compris ORSA

B.3.1 Système de gestion des risques

Le système de gestion des risques de la Mutuelle est en premier lieu piloté par l'AMSB et par le bureau de la Mutuelle.

Dans ce but, la mutuelle VALEO a mis en place plusieurs commissions dont le rôle est d'accompagner le Conseil d'Administration de la mutuelle :

- la Commission Fonds de Secours a pour mission d'attribuer des aides dans le cadre de la dotation votée par l'Assemblée générale. Un compte rendu au Conseil des activités de la commission est réalisé et les principes d'attribution des fonds sont définis par le Conseil. Les dossiers de fonds de secours sont préparés par les services administratifs et un support récapitulatif est présenté aux membres de la commission sous le contrôle et la responsabilité du trésorier de la Mutuelle, en liaison avec les administrateurs concernés. Un rapport récapitulatif est présenté aux membres du conseil d'administration. Cette commission est sous la responsabilité d'un membre du bureau.
- le Comité d'audit et de gestion des risques se réunit pour examiner les comptes avant présentation au Conseil (après audition du commissaire aux comptes), entendre les travaux de contrôle interne et arrêter le rapport de contrôle interne. Il valide également la démarche générale de contrôle interne. Ce comité a été associé à la démarche de cartographie des risques dans le cadre de la mise en place du contrôle interne. Ce comité s'est réuni 4 fois en 2018.
- Le Comité Financier se réunit avec les gérants et les organismes bancaires avec lesquels la Mutuelle a signé une convention. Il informe régulièrement le Conseil d'administration du résultat des placements. Ce comité s'est réuni 3 fois en 2018

Enfin, des notions de gestion des risques sont intégrées au sein du système de gestion des risques

Notion de « Personne prudente »

Le principe de la « personne prudente » est défini dans l'article 132 de la Directive 2009/138/CE :
« Les entreprises d'assurance n'investissent que dans des actifs et instruments présentant des risques qu'elles peuvent identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de leur besoin global de solvabilité. »

Les différentes notions sous-jacentes en termes de gestion des risques des placements de la mutuelle étaient déjà intégrées et existantes en interne au sein de la politique de gestion des placements financiers.

Notion des « 4 yeux »

Le principe des « 4 yeux », reposant sur l'obligation de désigner au moins deux personnes en charge de la « direction effective » de l'entreprise, a bien été intégré par la mutuelle VALEO par la nomination en tant que dirigeants effectifs du Président de la Mutuelle, et du Directeur de la Mutuelle.

B.3.2 L'identification et la mesure des risques

Le système de gestion des risques de la mutuelle a pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités.

Il comprend :

- Des dispositifs d'identification et d'évaluation des risques (Cartographie des risques) ;
- Des mesures de contrôles et de maîtrise (processus ORSA, reporting) ;
- Une intégration de processus décisionnels (AMSB).

Le conseil d'administration assure une gestion des risques efficaces en :

- Définissant la stratégie et la politique des risques (appétence) ;
- Approuvant annuellement les politiques écrites relatives à la gestion des risques ;
- Contrôlant l'adéquation des dispositifs de gestion des risques.

Des reportings de suivi des risques

Des tableaux de bords sont présentés régulièrement afin de mesurer et de contrôler le risque tout au long de l'année.

B.3.3 L'ORSA – système de gestion des risques

En application de l'article 44 de la directive cadre Solvabilité 2 et de l'article 259 des actes délégués, la Mutuelle est tenue de mettre en place un système de gestion des risques. Ce système a pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités.

Les travaux relatifs à l'ORSA s'appuient sur :

- la cartographie des risques et l'identification des risques majeurs (profil de risque),
- la stratégie et les objectifs de l'entreprise,
- l'appétence aux risques et l'horizon stratégique exprimés par l'AMSB,
- la déclinaison du principe de proportionnalité.

L'article 45 de la Directive Solvabilité 2 prévoit la réalisation d'un exercice d'évaluation interne des risques et de la Solvabilité (exercice ORSA). Cet exercice comporte principalement 3 composantes, qui sont décrites par la Directive :

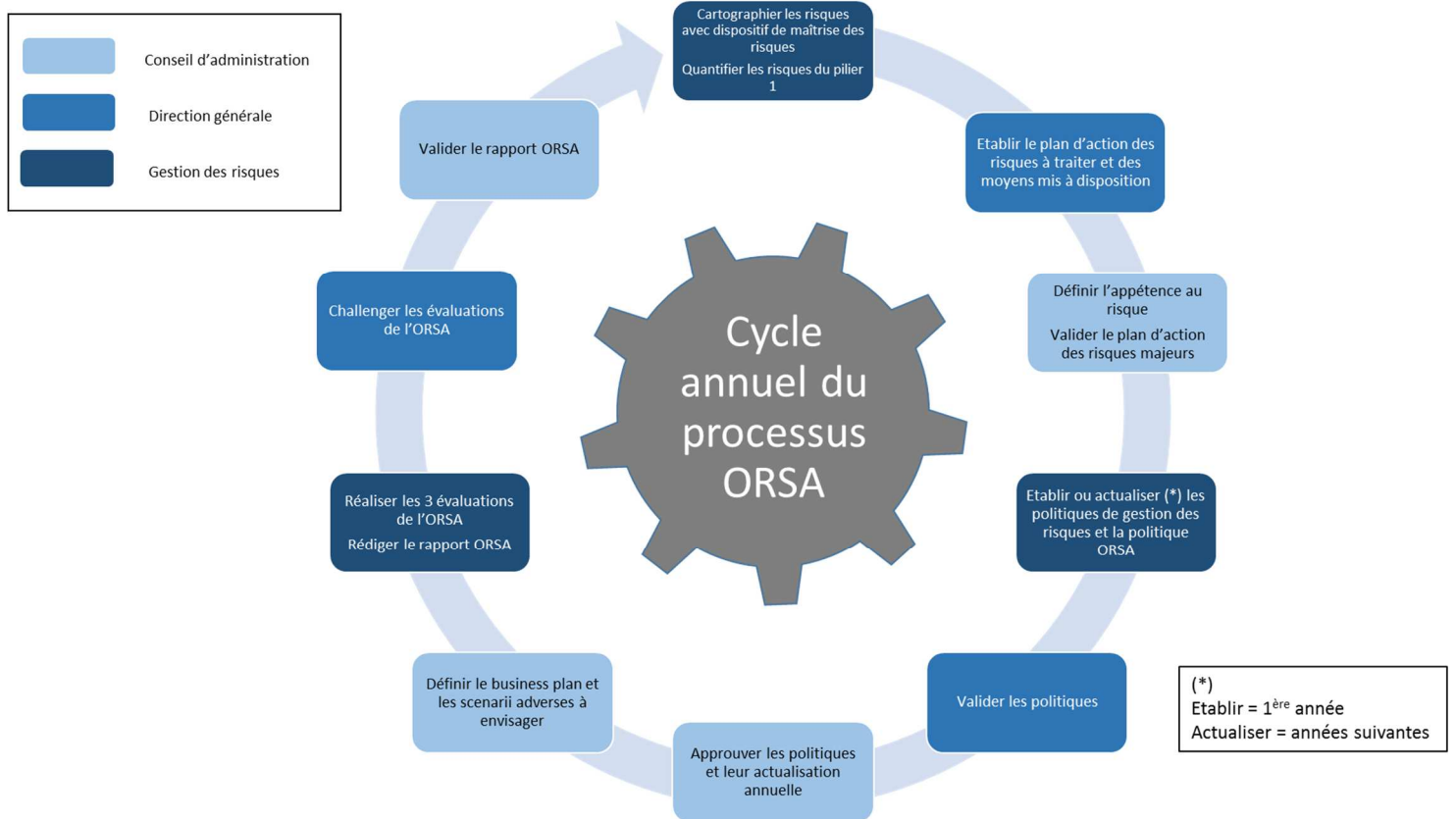
- 1^{ère} composante : « le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie commerciale de l'entreprise » ;
- 2^{ème} composante : « le respect permanent des exigences de capital et des exigences concernant les provisions techniques,
- 3^{ème} composante : « la mesure dans laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis prévu à l'article 101, paragraphe 3.

Le processus ORSA est approuvé au moins annuellement par le conseil d'administration et avec une fréquence supérieure en cas de modification significative du profil de risque.

En effet, ce processus et ses objectifs de mesures et de contrôle du risque, est intégré à chaque décisions futures stratégiques majeures de la mutuelle telles que :

- la mise en place de nouveaux produits,
- la refonte intégrale du tarif,
- la refonte de la politique de réassurance,
- la modification du mode de sous-traitance actuel,
- la modification de la stratégie de placements.

Le processus ORSA cible au sein de la Mutuelle VALEO peut être schématisé comme suit :



Evaluation du besoin global de Solvabilité :

Le besoin global de solvabilité s'apprécie notamment à travers l'appétence aux risques définie par la Mutuelle et l'analyse de risques majeurs.

Respect permanent des exigences de solvabilité

Les risques majeurs identifiés sont intégrés dans les comptes prévisionnels de la mutuelle sous forme de scénarii stressés.

Analyse des écarts entre profil de risques et formule standard

Le document de l'EIOPA relatif aux hypothèses sous-jacentes à la formule standard fait l'objet d'analyses détaillées afin d'analyser tout écart potentiel entre le profil de risque et la formule standard utilisée par la mutuelle.

B.4 Système de contrôle interne

Comme précisé précédemment, la Mutuelle Klesia Mut' réalise pour le compte de la Mutuelle VALEO et sous son contrôle diverses tâches : gestion du fichier des adhérents, appel des cotisations, tenue de la comptabilité et de la vie administrative de la mutuelle, gestion de la relation avec l'adhérent tant téléphoniquement que par courrier, règlement des prestations.

Les procédures de Contrôle interne en vigueur sont mutualisées et intègrent la prise en considération des spécificités de chaque mutuelle partenaire.

Les processus de Contrôle Interne en vigueur ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que des comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre des orientations données par la mutuelle, dans le respect des lois et règlements applicables au secteur d'activité,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux Administrateurs, aux organismes de contrôle reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la mutuelle.

Un système de Contrôle Interne doit prévenir, maîtriser les risques résultant de l'activité, des risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines financiers et comptables.

Naturellement, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés mais doit néanmoins tendre à diminuer fortement la prévalence de ceux-ci.

Un dispositif de Contrôle Interne doit donc permettre d'assurer le pilotage avec cohérence et efficacité d'une mutuelle et la maîtrise de ses activités.

Il a été décidé de mettre en place un déploiement du contrôle interne pragmatique basé sur l'analyse des circuits, processus et éléments de maîtrise.

Les objectifs suivants ont été retenus :

- Déploiement d'un processus homogène de Contrôle interne sur l'ensemble des services les plus importants,
- Diffusion de la culture de Contrôle interne,
- Anticipation et mise en conformité avec les contraintes réglementaires.

Différentes étapes ont été réalisées pour initier ce processus :

- choix d'une méthodologie de Contrôle interne,
- déploiement du Contrôle interne : cartographie des risques de certaines activités dites « pilotes » et plans de contrôle,
- mise à jour du programme annuel de contrôles,
- établissement de cahiers de contrôle interne,
- utilisation d'un progiciel de contrôle interne garant de l'industrialisation de la démarche de maîtrise des risques.

B.5 Fonction audit interne

Dans le cadre de la reconduction de la convention de gestion conclue entre la mutuelle Valeo et Klesia Mut', un avenant a été conclu précisant notamment que Klesia Mut' (anciennement MKSG) exécute pour le compte de la Mutuelle Valeo les missions dévolues à la mission d'audit à effet du 01/01/2016.

La Mutuelle Valeo a intégré l'univers d'audit Klesia et fait désormais partie des entités auditables par la direction de l'audit du groupe KLESIA.

Un plan d'audit triennal a été établi et arrêté par le comité d'audit et de gestion des risques en décembre 2016. Ce plan d'audit a été décliné opérationnellement au cours de l'exercice 2017.

Plan d'audit 2016-2017

Le plan d'audit 2016-2017 de la mutuelle Valeo a été présenté et validé lors du Comité d'audit et de gestion des risques du 8 décembre 2016 et par le Conseil d'administration du 16 décembre 2016. Ce plan présentait la planification de 2 missions d'audit interne sur la période du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2017. :

- Dispositif de protection de la clientèle,
- Audit du pilotage de la gestion des risques et du contrôle interne.

Les 2 missions prévues au plan d'audit 2016-2017 ont été réalisées, soit un taux de mise en œuvre du plan d'audit de la mutuelle Valeo réalisée par Klesia au 31 octobre 2017 de 100%.

Plan d'audit futur de la mutuelle Valeo

Au regard de la taille de la mutuelle Valeo et de l'application du principe de proportionnalité, la construction du plan d'audit de la mutuelle Valeo est allégée, et il est retenu en priorité une mutualisation des audits menés sur les entités Klesia, dont bénéficiera par des zooms spécifiques la mutuelle Valeo. Cette mutualisation permet de rationaliser les coûts liés à aux travaux de la fonction audit interne en lien avec la taille de la mutuelle.

La mutuelle Valeo est ainsi intégrée dans les audits réalisés par le groupe Klesia et il est proposé les missions suivantes au Comité d'audit et de gestion des risques :

Le plan d'audit 2017-2018 de la Mutuelle est le suivant :

- Pilotage et gestion des mutuelles partenaires (mutuelles substituées, réassurées, services) au sein de Klesia,
- Audit de Gestion des instances / Gouvernance Solvabilité 2.

Le plan d'audit 2018-2019 de la Mutuelle est le suivant :

- Audit du site internet (mission initialement inscrite au plan d'audit 2017-2018),
- Audit des processus Adhésion / Salaires / Encaissement et Recouvrement sur Activ' Infinite.

Le plan d'audit 2019-2020 de la Mutuelle est le suivant :

- Règlement européen sur la gestion des données personnelles (RGDP),
- Audit du processus Trésorerie.

L'audit sur les activités de gestion confiées à la Klesia Mut' est corrélé à la migration de la gestion des cotisations et prestations sur Activ'Infinite. La réalisation sur 2018 d'un audit de la gestion des cotisations et prestations actuellement gérées sur l'outil Multimut, appelé à disparaître à une courte échéance n'est pas jugée pertinente.

Les responsables de la Mutuelle VALEO s'attachent à l'indépendance de la Fonction-clé d'Audit interne. Son indépendance est définie comme la capacité de la fonction à assumer ses responsabilités de manière impartiale.

L'intégration de la Mutuelle VALEO dans l'univers d'audit Klesia (comme une des entités auditables par la direction de l'audit du groupe KLESIA) est une garantie de l'indépendance des travaux d'audit interne.

B.6 Fonction actuarielle

B.6.1 Organisation de la fonction actuarielle

Le responsable de la fonction actuarielle coordonne les travaux et établit le rapport de la fonction actuarielle. Elle s'appuie pour les travaux sur les compétences d'un cabinet de conseil externe.

Les travaux menés dans le cadre de la Fonction Actuarielle ont porté notamment :

- sur le provisionnement : la qualité des données et l'analyse des méthodes utilisées
- sur la souscription : l'analyse de la suffisance du tarif
- sur la réassurance : l'analyse des résultats de réassurance et l'impact de la couverture de réassurance sur le capital de solvabilité.
- Sur la contribution à la gestion des risques : les travaux relatifs au pilier 1 de Solvabilité 2 et la participation aux travaux ORSA.

Un rapport de la fonction actuarielle est réalisé et présenté chaque année au Conseil d'Administration

B.7 Sous-traitance

La Mutuelle VALEO, de par sa taille, délègue un certain nombre d'activités. Des contrôles sont réalisés chez les différents délégataires afin de s'assurer de la qualité des travaux fournis.

La politique de sous-traitance définit les critères d'importance et de criticité des opérations sous-traitées.

Tous les prestataires auxquels la Mutuelle a recours sont basés en France. Les activités importantes ou critiques sont les suivantes :

Délégation de gestion des prestations et de la collecte des cotisations

La Mutuelle délègue la gestion des prestations et du tiers payant à un prestataire. Afin de s'assurer de la bonne gestion des prestations et des cotisations, ce prestataire est également le réassureur de la Mutuelle.

Comptabilité

La comptabilité est sous traitée par Klesia Mut' a un cabinet d'expertise comptable.

Actuariat

La fonction actuariat se fait assister par un cabinet d'actuaire indépendant

Réassurance

Le suivi de la réassurance est délégué au réassureur qui est également le gestionnaire.

B.8 Adéquation au système de gouvernance

Le système de gouvernance de la Mutuelle VALEO est composé notamment :

- de L'AMSB,
- de deux dirigeants effectifs,
- de 4 fonctions clés : gestion des risques, actuariat, audit interne et conformité,
- de 3 Processus clés : gestion des risques (y compris ORSA), contrôle interne, sous-traitance.

Ce système permet à la mutuelle de suivre l'ensemble de ses risques et de les piloter.

Elle s'attache plus particulièrement au suivi des risques jugés critiques à travers la mise en place de procédures adaptées :

- mise à jour régulier de la cartographie des risques,
- suivi rapproché des sous-traitants,
- suivi des risques techniques,
- suivi des risques financiers,
- formalisation de politiques écrites,
- formalisation de procédures clés (mandat de gestions,...).

Son système de gouvernance est ainsi jugé adéquat aux risques pris.

C. Profil de risque

La Mutuelle VALEO a réalisé une cartographie des risques dans le cadre du contrôle interne. Cette cartographie portant davantage sur les risques opérationnels a été complétée des risques de souscription, de marché et de défaut de contrepartie, notamment.

Une matrice de criticité a été réalisée à partir de la fréquence et de la gravité de chacun des risques étudiés. Cette matrice est mise à jour régulièrement.

Dans le cadre de son profil de risque, des analyses ont été menées pour chaque catégorie de risques visant à établir :

- une vision de l'exposition au risque ;
- les principales concentrations de risques ;
- les éléments d'atténuation du risque en vigueur ;
- les évolutions prévisibles de l'exposition et du risque.

Les analyses présentées ci-dessous font l'objet d'une mise à jour annuelle, et les différents indicateurs sont suivis via des tableaux de bords réguliers.

Familles de risques	Nature du risque	Situations de risques identifiées
Souscription	Les risques de souscription couvrent toutes les sources d'incertitude et de pertes liées à l'activité d'assurance. Ils correspondent au risque d'évolution défavorable du résultat technique.	- Risque de perte des actifs - Hausse des frais - Dégradation de la fréquence et du coût des sinistres - Survenance d'un sinistre exceptionnel - Concentration
Marché	Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.	- Baisse des marchés action - Hausse brutale des taux - Crise de crédit sur les dettes d'entreprise - Crise de crédit sur les dettes souveraines
Crédit	Les risques de crédit couvrent le non paiement par des contreparties des montants dus.	- Défaut d'un réassureur - Défaut d'une banque - Défaut d'une autre contrepartie
Liquidité	Le risque de liquidité couvre le fait de ne pas pouvoir vendre certains actifs, potentiellement peu liquides, pour faire face à un besoin de trésorerie.	- Sinistre majeur - Dépense exceptionnelle
Opérationnel	Les risques opérationnels couvrent toutes les sources de pertes liées à des processus défaillants, à l'indisponibilité des locaux, des SI, à la fraude interne ou externe, ou à des décisions stratégiques erronées.	- Risque de gouvernance - Risque RH / personne clé - Risque de mauvaise gestion des prestations - Risque de déficience dans l'organisation et les procédures internes de traitement ou de contrôle - Risque judiciaire - Risque de perte ou altération irrémédiable de données informatiques (accidentelle)

C.1 Souscription

Les risques de souscription couvrent l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, et notamment la dérive de la sinistralité et des frais ainsi que l'érosion du chiffre d'affaires.

C.1.1 Description du portefeuille

Le chiffre d'affaires de la Mutuelle VALEO s'élève à 20,60 M€ en 2018 contre 19,61 M€ en 2017 soit une augmentation de 5,0 %. Les garanties sont toutes de type complémentaire santé.

C.1.2 Description des expositions aux risques

▪ Risques identifiés

Les principales sources de risques identifiées sont :

- le risque de **perte de la population des actifs** et le maintien des seuls retraités ;
- la **hausse de la sinistralité**, liée par exemple aux désengagements de la sécurité sociale ou à une hausse des fréquences ;
- la **survenance d'un sinistre majeur**, de type pandémie.

▪ Risques de perte des actifs

La Mutuelle VALEO couvre les salariés et anciens salariés et est exposée au risque de perte de ce contrat.

Ce risque a été pris en compte et modélisé dans le rapport ORSA 2018 de la Mutuelle au sein du scénario ORSA n°1, dans lequel uniquement la population des retraités a été conservée à partir de l'exercice 2022.

La projection de ce scénario a fait ressortir une hausse importante du taux de couverture à partir de 2022 du fait de la baisse du montant du SCR. En revanche, il est constaté en parallèle un appauvrissement de la mutuelle (baisse des fonds propres) sur deux exercices (2022 et 2023), ne remettant pas en cause la solvabilité de la mutuelle.

▪ Risque de hausse de sinistralité

L'analyse et le pilotage du niveau de la sinistralité sont effectués via le ratio P/C, correspondant aux prestations divisées par les primes (hors frais). L'analyse de ces ratios P/C montre que la sinistralité de la Mutuelle VALEO est maîtrisée

La volatilité du P/C de la Mutuelle VALEO s'élève à 3 % sur les 7 dernières années. Cette faible volatilité démontre la bonne capacité de la mutuelle à piloter son activité.

Ce risque a été pris en compte et modélisé dans le rapport ORSA 2018 de la Mutuelle au sein du scénario ORSA n°2. Ce scénario est projeté à partir de la prise en compte de ratios P/C dégradés.

La projection de ce scénario a fait ressortir une légère dégradation de la solvabilité de l'organisme à court terme du fait de résultats déficitaires. Cette dégradation entraîne en effet une baisse des fonds propres constitués jusqu'alors par la Mutuelle VALEO, sans toutefois remettre en cause la couverture du SCR.

▪ **Risque de survenance d'un sinistre majeur**

Ce risque est mesuré chaque année dans le cadre du calcul du SCR catastrophe en santé – scénario pandémie.

La perte en fonds propres dans le cas d'un scénario dont la probabilité de survenance est d'une fois tous les 200 ans est de 1 552 K€ ; en comparaison aux fonds propres de 10 127 K€ au 31/12/2018.

C.1.3 Concentrations de risques

Le risque de concentration de la mutuelle est jugé significatif. Deux aspects de concentration des risques ont été identifiés.

▪ **Risque lié à la concentration des assurés sur un même site**

Ce risque est mesuré chaque année dans le cadre du calcul du SCR catastrophe en santé – scénario concentration.

La perte en fonds propres dans le cas d'un scénario dont la probabilité de survenance est d'une fois tous les 200 ans est de 239 K€ ; en comparaison aux fonds propres de 10 127 K€ au 31/12/2018.

▪ **Risque lié aux engagements pris sur un seul contrat**

La mutuelle couvre uniquement les salariés et anciens salariés de l'entreprise VALEO et est exposée au risque de perte de ce contrat.

Comme évoqué, ci-avant, le principal risque pour la mutuelle est de conserver en portefeuille la population des retraités uniquement. Ce scénario pourrait engendrer des pertes pour la mutuelle, sans remettre en cause sa solvabilité.

C.2 Marché

Les risques de marché couvrent l'ensemble des risques liés au portefeuille de placements.

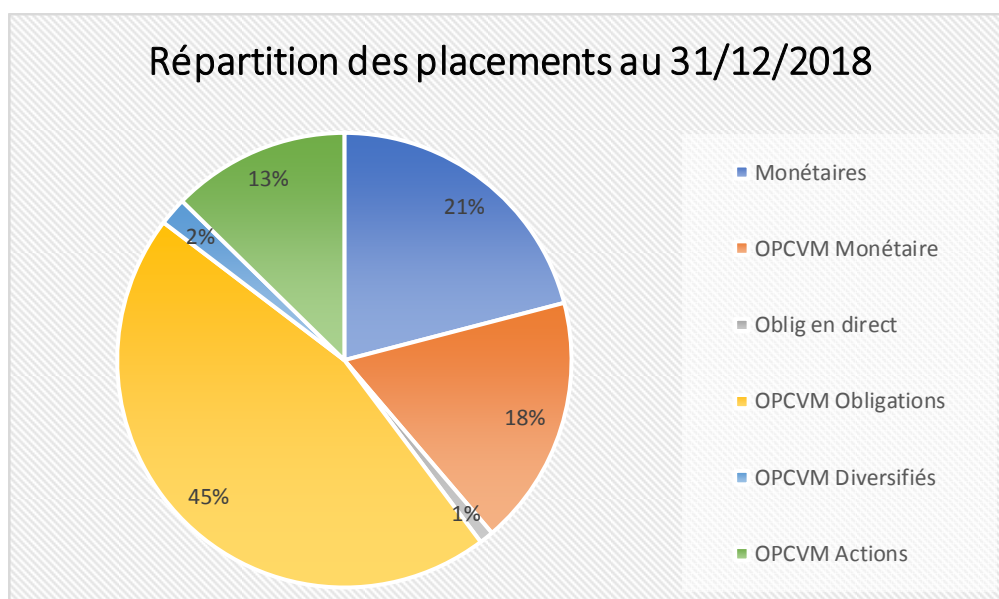
Le Conseil d'administration de la Mutuelle détermine la politique de placements de la Mutuelle VALEO. Tout changement dans l'évolution des placements ne peut se faire sans son accord.

Le suivi et le contrôle des risques de marché sont effectués via les mandats de gestion, les échanges réguliers entre les gérants d'actifs et les responsables de la mutuelle, et le suivi des reportings de placements. Les mandats de gestion fixent les contraintes que la Mutuelle VALEO impose à ses sous-traitants en matière de choix d'investissement. Par ailleurs, la Mutuelle VALEO souhaite mener une gestion d'actif prudente.

La stratégie de la Mutuelle VALEO est de privilégier les investissements de type obligataire et monétaire, qui constituent l'essentiel des portefeuilles. Une part de l'actif est néanmoins placée en actions, pour optimiser le rendement à moyen terme. La Mutuelle VALEO applique le principe de la personne prudente. Le portefeuille est composé de titres sûrs, liquides et dont l'entité est en capacité d'appréhender les risques. Elle ne détient aucun produit dérivé en direct.

C.2.1 Description du portefeuille de placements

Au 31/12/2018, les placements de la Mutuelle VALEO représentent 11,06 M€ (valeur comptable) / 10,95 M€ (valeur de marché) qui se décomposent de la manière suivante :



La Mutuelle VALEO privilégie des actifs sûrs, solides et dont elle est en état de bien appréhender le risque. Les investissements sont réalisés dans une optique de détention et de création de richesse à moyen terme :

- Les OPCVM obligataires et monétaires, offrant un rendement fiable, sont privilégiés et représentent 63 % du portefeuille ;
- Le monétaire totalise 21 % du portefeuille, dont 17 % en trésorerie permettant d'assurer la gestion courante de la mutuelle.
- Les OPCVM actions et diversifiés représentent 15 % du portefeuille. Cette classe d'actifs permet d'augmenter le rendement du portefeuille dans un contexte de taux historiquement bas.

C.2.2 Description des expositions aux risques

■ Risques identifiés

Les principales sources de risque de marché, pour la Mutuelle VALEO, sont :

- une **baisse des marchés actions** ;
- une **hausse brutale des taux d'intérêts, entraînant une chute de la valeur des titres obligataires** ;
- une perte de confiance des marchés entraînant une **crise obligataire**. Cette crise pourrait découler :
 - D'une situation du type « fuite vers la qualité », entraînant une baisse de la valeur des dettes d'entreprise ;
 - D'une défiance envers les dettes des états européens.

▪ **Risque de chute des marchés actions**

Au 31/12/2018, les actifs sensibles au risque action totalisent 13 % du portefeuille total de placement, et 17 % du portefeuille pris en compte dans le SCR de marché (placement hors monétaire en direct). La Mutuelle VALEO ne souhaite pas investir en direct sur des actions (hors participation stratégique). L'ensemble des titres ci-dessous est donc détenu via des fonds dédiés.

Cette stratégie de gestion d'actifs prudente de la Mutuelle VALEO permet de limiter le risque action. Ainsi, en cas de chute des actions (majoritaire de 32,6 %), la perte en fonds propres économique serait de 493 K€ soit 4,8 % des fonds propres économiques.

▪ **Risque de taux**

Le résultat et le bilan prudentiel de la Mutuelle VALEO sont sensibles aux niveaux des taux d'intérêts du fait :

- A l'actif, de la détention du portefeuille obligataire ;
- Au passif, du fait de l'actualisation des provisions.

Les deux facteurs jouent en sens inverses : en cas de hausse des taux, la valeur des obligations baisserait, mais les provisions prudentielles seraient réduites. De même, une baisse des taux entraînerait un gain sur le portefeuille, mais une hausse de provisions. L'exposition découle donc au final de l'écart entre les flux d'actifs et ceux du passif.

La Mutuelle VALEO, comme toutes les structures santé, est ainsi soumise à un risque de hausse des taux, liée à une durée des provisions techniques (proche de 1 an) inférieure à celle des produits de taux (3,4 ans).

Cependant, le risque est limité pour la Mutuelle puisque, selon le choc de la formule standard, le risque de taux de la mutuelle est de 167 K€ (1,6 % de perte de fonds propres économiques).

▪ **Risque de crédit obligataire**

Du fait de la détention d'un portefeuille obligataire via des OPCVM, la Mutuelle VALEO est structurellement exposée au risque de crédit obligataire. Ce risque pourrait prendre la forme :

- du défaut d'un émetteur ;
- de la dégradation d'un titre, entraînant une forte chute de sa valeur ;
- d'une perte de confiance du marché, entraînant une hausse des spread et une perte de valeur de tous les titres.

Obligations d'entreprises :

Au 31/12/2018, la Mutuelle VALEO détient (à travers ses OPCVM) 1,79 M€ de dettes d'entreprise. La Mutuelle VALEO favorise les obligations de qualité (notation BBB ou supérieur). Néanmoins celles-ci ne représentent que 34 % du total. La moitié du portefeuille est composé d'obligations non notées ou pour lesquelles l'information n'est pas disponible.

La maturité moyenne est d'un an. Le portefeuille est par ailleurs fortement diversifié.

Obligations d'Etat :

Au 31/12/2018, la Mutuelle VALEO détient (via des OPCVM) 0,78 M€ de dettes souveraines. Le risque pour la Mutuelle VALEO d'une attaque sur les dettes souveraines est limité par la taille du portefeuille mais existe par le type de dettes.

En effet, l'exposition en dettes souveraines représente 9 % du portefeuille total.

Au-delà, le portefeuille de la Mutuelle est composé de 3,75 M€ de produits dérivés répliquant des indices obligataires de la zone Union Européenne, ce qui représente 43% du portefeuille total.

La Mutuelle de VALEO est modérément exposée au risque de crise du marché obligataire, notamment via son portefeuille de titres d'entreprise et son portefeuille de titre d'état hors Union Européenne.

C.2.3 Concentration

La Mutuelle VALEO privilégie via ses OPCVM un placement diversifié de ses actifs.

Néanmoins, du fait de la communication de données sur un OPCVM sans transparence, un risque de concentration apparaît et correspond à une perte de fonds propres de 372 K€ soit 3,6 % des fonds propres au 31/12/2018.

C.3 Crédit

Les risques de crédit couvrent le risque de remboursement par des contreparties de montants dus à la Mutuelle VALEO. Le risque vient notamment :

- des réassureurs ;
- des banques ;
- des bénéficiaires de prêts ;
- des entités sur lesquels le Groupe détient des créances diverses.

Le risque lié aux émetteurs obligataires a été abordé dans la section relative aux risques de marché, et n'est pas repris ci-dessous.

C.3.1 Description du portefeuille

Les actifs exposés au risque de crédit totalisent 5,59 M€, provenant principalement des comptes courants, des créances diverses et du réassureur. L'exposition du groupe aux risques de crédit est plus faible que l'exposition au risque de marché.

C.3.2 Description des expositions aux risques

Réassurance :

Le risque de contrepartie sur le réassureur correspond à la perte possible du Best Estimate cédé. Celui-ci est faible compte tenu du niveau des provisions (0,74 M€) et du fait que la provision technique cédée est liquidée rapidement.

Créances vis-à-vis des banques :

La Mutuelle VALEO détient des comptes courants et des comptes sur livret, soit en direct, soit via la trésorerie de ses OPCVM. Les contreparties bancaires sont de qualité. Ces comptes présentent par ailleurs une très forte liquidité, et seraient fermés en cas de doute sur la solidité de l'établissement.

Prêts :

La Mutuelle VALEO n'accorde pas de prêts.

Autres créances :

Les autres créances sont composées principalement de cotisations restant à émettre et de créances des collectivités publiques.

Exposition globale :

Le risque de crédit apparaît comme un risque possible pour la Mutuelle VALEO du fait du montant d'actif exposé au regard du total des placements. Néanmoins du fait de la qualité des contreparties avec lesquelles elle travaille, ce risque reste maîtrisé. Les créances de bas de bilan ne présentent donc pas de caractère de risque aggravé.

C.4 Liquidité

La Mutuelle VALEO investit principalement dans des titres liquides ; 21 % de ses actifs financiers sont d'ailleurs des placements monétaires ou des comptes courants, et 18 % des OPCVM monétaires, lui permettant d'éviter la vente de titre en situation de moins-values latentes.

Ainsi, le risque de liquidité de la Mutuelle VALEO est perçu comme faible. Les principaux éléments de maîtrise sont :

- une volatilité relativement limitée de la sinistralité, qui permet une bonne prévisibilité des flux de trésorerie sortants ;
- un suivi, via la constitution de plan de trésorerie et le suivi des comptes courants, qui permettent d'anticiper les besoins ;
- un portefeuille OPCVM obligataires générant des flux de trésorerie réguliers et prévisibles ;
- un portefeuille d'actif composé pour une part importante d'actifs liquides (titres monétaires, comptes courants et titres obligataires de bonne qualité).

C.5 Risque opérationnel

Les risques opérationnels ont été analysés par grandes familles. Au sein de chaque famille, une analyse par type de risque détaillé a également été menée.

Les principales sources de risques identifiées concernent :

- Départ / absence d'une ressource clé ;
- Risque lié aux ressources humaines (défaut de compétence, difficulté de recrutement, formation inadaptée, etc.) ;
- Risque de mauvaise exécution des prestations, y compris déléguaires de gestion externes ;

- Risque de déficience dans l'organisation et les procédures internes de traitement ou de contrôle ;
- Risques liés à l'évolution du droit et aux décisions des tribunaux (risque judiciaire) ;
- Perte ou altération irrémédiable de données informatiques (accidentelle) ;
- Risques résultant de la pression du marché à pratiquer des taux tarifaires bas (cycle en général).
- **Départ / absence d'une ressource clé et risque lié aux ressources humaines (défaut de compétence, difficulté de recrutement, formation inadaptée, etc.)**

La Mutuelle VALEO est confrontée à des problématiques de ressources humaines via l'externalisation de l'ensemble de ces travaux aux équipes de Klesia Mut' (anciennement MKSG).

Afin de gérer au mieux ce risque, la Mutuelle VALEO a renforcé en 2016 son partenariat avec son gestionnaire la MKSG (nouvellement Klesia Mut'). De plus la création de Klesia Mut', à partir de la fusion de plusieurs mutuelles, a permis d'augmenter les moyens de gestion mis à disposition.

De manière générale, la Mutuelle identifie régulièrement les tâches et les responsables afin de ne pas faillir à l'ensemble de ses obligations.

- **Risque de mauvaise exécution des prestations, y compris délégataires de gestion externes**, le risque de mauvaise exécution des prestations est géré en interne afin de baisser le risque brut. Le prestataire étant également réassureur (Klesia Mut'), il possède un double statut qui le responsabilise dans le paiement des sinistres. Le niveau de criticité net a été classé comme modéré.
- **Risque de déficience dans l'organisation et les procédures internes de traitement ou de contrôle**
Afin de faire face aux problématiques RH chez le sous-traitant, la mutuelle formalise de plus en plus les procédures à travers notamment les politiques écrites. Par ailleurs, les prestataires avec lesquels elle travaille sont soumis aux mêmes exigences à travers les conventions de gestion et les mandats financiers
- **Risques liés à l'évolution du droit et aux décisions des tribunaux (risque judiciaire)**
La Mutuelle suit en continue la législation qui lui est applicable afin de pouvoir mettre en œuvre rapidement toute modification juridique.
- **Perte ou altération irrémédiable de données informatiques (accidentelle)**
Un dispositif de reprise d'activité est mené chaque année avec le prestataire informatique. Les données sont répliquées simultanément du site hébergeur. Une reprise du système informatique est possible en moins de 4 heures et diminue très sensiblement l'indisponibilité des applications. Les diverses opérations se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes avec un taux d'efficacité de 100 % en 2018.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan Solvabilité 2 a été évalué au 31/12/2018 à partir des spécifications techniques issues des textes suivants :

- La Directive Solvabilité 2 du 25 novembre 2009 (2009/138/CE) ;
- La Directive Omnibus 2 du 16 avril 2014 (2014/51/UE) ;
- Le règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2) ;
- Les notices publiées par l'ACPR qui complètent les références précédentes.

Aucun écart significatif par rapport à ces spécifications n'est à notifier, certains éléments ont été estimés par des méthodes simplifiées, en application du principe de proportionnalité et sont présentés ci-après.

Le bilan social, établi suivant les normes comptables françaises actuelles, a été transposé conformément à la réglementation Solvabilité 2.

Les données utilisées pour l'établissement du bilan proviennent :

- de la balance comptable ;
- de l'inventaire des valeurs au bilan ;
- des calculs des meilleures estimations des provisions techniques et marges de risque.

Un tableau récapitulatif des règles de valorisation pour le bilan prudentiel a été réalisé.

La courbe des taux sans risque publiée par EIOPA dans le fichier *EIOPA_RFR_20181231_term_structures.xls* a été utilisée pour l'actualisation des meilleures estimations (provisions techniques).

Cette courbe n'inclut pas d'ajustement de volatilité (*Volatility Adjustment*).

Des tableaux récapitulatifs des règles de valorisation pour le bilan prudentiel ont été réalisés.

D.1 Actifs

Tableau récapitulatif

Montants en K€

Actifs	Montant S1 2018	Montant S2 2018	Mode de valorisation	Source de la valorisation
Obligation d'entreprises	100	111	Valeur de marché	Comptabilité au 31/12/2018
Fonds d'investissement	9 094	8 974	Valeur de marché	Comptabilité au 31/12/2018
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	-	-	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2018
Trésorerie et équivalent trésorerie	1 841	1 841	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2018
Autres placements	27	27	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2018
Provisions techniques cédées	979	745	Meilleure estimation (Best Estimate)	Service Actuariat
Impôts différés actifs	-	-	Estimation par écart de valorisation S2 et fiscale	Bilan prudentiel
Créances nées d'opérations d'assurance	1 703	1 703	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2018
Autres créances (hors assurance)	88	88	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2018
Autres Actifs	1	0	Valeur de marché	Comptabilité au 31/12/2018

Explication de la valorisation des actifs

D.1.1 Actifs incorporels

La Mutuelle VALEO ne comptabilise pas d'actifs incorporels.

D.1.2 Placements

Les travaux de valorisation des actifs pris en compte dans le calcul du SCR marché ont été menés à partir des inventaires au 31 décembre 2018 communiqués par les gestionnaires financiers de la Mutuelle VALEO.

Les placements de la Mutuelle VALEO représentent une valeur de marché de 10 953 K€ pour une valeur nette comptable de 11 062 K€, soit une moins-value latente de 109 K€.

D.1.3 Provisions techniques cédées

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Mutuelle VALEO a souscrit un traité en quote-part à 50 % auprès de Klesia Mut' (anciennement MKSG).

Les *Best Estimate* ou « Meilleures Estimations » au titre des cessions de réassurance ont été évaluées comme la valeur actuelle probable des flux (entrants et sortants).

Ils se décomposent en deux parties :

- Un *Best Estimate* au titre des sinistres à payer ;
- Un *Best Estimate* au titre des primes futures.

Pour le *Best Estimate* de réassurance au titre des sinistres à payer, les Cash Flows futurs ont été estimés à partir de triangles de règlements. Le *Best Estimate* de réassurance au titre des sinistres à payer pour des survenances antérieures a été évalué à 879 K€.

Le *Best Estimate* de réassurance au titre des primes de réassurance futures a été estimé à partir des cotisations attendues pour 2018 conformément aux projections réalisées lors de l'établissement des comptes prévisionnels. Les prestations ont alors été projetées à partir des cadences de règlements observées. Il s'élève à -134 K€.

Au global, le *Best Estimate* de l'actif de réassurance est de **745 K€** (contre 979 K€ en valorisation Solvabilité 1).

D.1.1 Impôts différés actifs

Les impôts différés sont calculés sur les écarts de valeur entre le bilan Solvabilité 2 et le bilan fiscal, en accord avec la réglementation. Le montant d'impôts différés (au passif ou l'actif) s'évalue séparément pour chacun des postes de bilan.

Concernant les actifs, les plus-values latentes des différents OPCVM de la mutuelle sont imposables à l'impôt sur les sociétés chaque année. L'écart entre la valeur de marché et la valeur nette comptable au titre de ces actifs n'a donc pas été pris en compte dans le périmètre servant de base au calcul des impôts différés.

Ainsi, au 31/12/2018, le montant des impôts différés actif, au titre des écarts d'évaluation sur le passif technique, s'élève à **0 K€**.

D.1.2 Créances et Autres actifs

Les postes de bilan « Créances nées d'opérations d'assurance » et « Autres créances » sont valorisés en Solvabilité 2 à leurs valeurs comptables dans le référentiel Solvabilité 1.

Au sein du poste « Autres actifs », les intérêts courus non échus (ICNE) n'ont pas été retenus dans la valorisation dans le bilan prudentiel. Les actifs corporels d'exploitation n'ont également pas été retenus.

D.2 Passifs

D.2.1 Provisions techniques

Tableau récapitulatif

Provisions techniques	Montant S1 2018	Montant S2 2018	Mode de valorisation	Source de la valorisation
Provisions techniques non vie Santé	2 010	1 458	Meilleure estimation (Best Estimate)	Actuariat
Marge pour risque non vie Santé		235	Simplification par approximation des SCR	Actuariat
Autres provisions techniques non vie	40		Non-valorisées	Actuariat
TOTAL	2 050	1 693		

Explication de la valorisation des provisions techniques

L'ensemble des provisions est affecté au sein de la Lob n°1 (Medical expense insurance).

Les provisions de la Mutuelle sont valorisées dans le référentiel Solvabilité 2 en utilisant la séparation entre une meilleure estimation d'une part (*best estimate*) et une marge pour risque d'autre part.

D.2.1.1 Meilleure estimation

Le *Best Estimate* se décompose en deux parties :

- Un *Best Estimate* au titre des sinistres à payer (équivalent à la Provision pour prestations à payer des comptes sociaux) ;
- Un *Best Estimate* au titre des primes futures (équivalent aux flux relatifs aux primes pour lesquelles la Mutuelle est engagée au 31/12/2018 et aux prestations associées).

Pour le *Best Estimate* au titre des sinistres à payer, les Cash Flows futurs ont été estimés à partir de triangles de règlements. Le *Best Estimate* au titre des sinistres à payer a été évalué à **1 765 K€**.

Le *Best Estimate* au titre des primes futures a été estimé à partir des cotisations attendues pour 2019 et d'un ratio prestations et frais sur cotisations estimé pour 2019. Il s'élève à **- 307 K€**.

Au global, le *Best Estimate* est de **1 458 K€** (contre 2 010 K€ en valorisation Solvabilité 1) :

Provisions techniques	Montant S2 2018	Montant S1 2018
Best Estimate de sinistres non vie Santé	1 765	
Best Estimate de primes non vie Santé	- 307	
TOTAL	1 458	2 050

D.2.1.2 Marge de risque

La marge de risque a été calculée à partir de la méthode du coût du capital exposée à l'article 37 des actes délégués. Cette méthode nécessite de projeter les futurs SCR jusqu'à extinction du portefeuille.

Des simplifications sont proposées à l'article 58 du Règlement Délégué conformément au principe de proportionnalité qui peuvent revêtir l'une des formes suivantes :

- méthodes faisant appel à des approximations des montants représentés par le terme SCR(t) ;
- méthodes estimant approximativement la somme actualisée des montants représentés par le terme SCR(t) sans calculer séparément chacun de ces montants.

La méthode utilisée par la Mutuelle VALEO, pour estimer les SCR futurs, repose sur une projection de chaque sous module de risque que comportent les modules opérationnel, contrepartie et souscription :

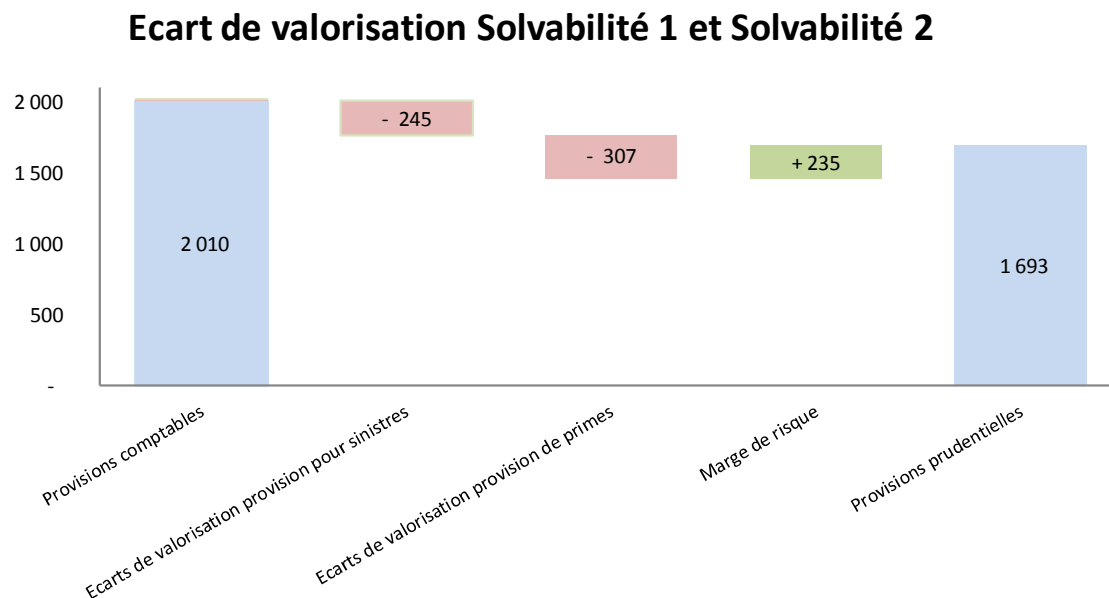
- le risque opérationnel est estimé proprement à partir des *Best Estimate* recalculés à chaque date future en utilisant la courbe des taux forward (projection des taux dans le temps) et des primes uniquement pour 2018.
- le risque de souscription santé est estimé à partir de l'agrégation des sous modules de risques :
 - les risques de catastrophe et de chute sont estimés à zéro à partir de la deuxième année ;
 - les risques de primes et provisions sont estimés à partir du volume de provisions recalculé à chaque date future en utilisant la courbe des *taux forward* et les paramètres de volatilité des provisions.
- le risque de défaut de contrepartie des réassureurs a été projeté au prorata de provisions techniques cédées estimées à chaque date future

Les modules de risque sont ensuite agrégés en utilisant la matrice de corrélation indiquée dans les actes délégués.

La marge pour risque de la Mutuelle VALEO projetée au 31/12/2018 est égale à **235 K€**.

▪ Ecart de valorisation

Dans le référentiel Solvabilité 2, les provisions techniques s'élèvent à 1 693 K€ (soit 84 % des provisions techniques comptables).



Le montant des provisions techniques comptables est supérieur au montant des provisions prudentielles. Les méthodes de valorisation diffèrent et les remarques suivantes peuvent être formulées :

- Le montant du Best Estimate de sinistres (1 765 K€), dont la définition est proche des provisions pour sinistres à payer, est plus faible en valorisation Solvabilité 2 qu'en valorisation Solvabilité 1 (2 010 K€). Cela s'explique notamment par la prise en compte d'un chargement de gestion dans la provision solvabilité 1 alors que dans les projections solvabilité 2 les frais sont projetés au global en fonction des cotisations.
- Les provisions prudentielles intègrent un Best Estimate au titre des primes futures négatif de -307 K€ correspondant des gains futurs hors réassurance. Ce montant n'a pas de véritable équivalent en norme comptable.
- L'absence de prudence dans l'estimation des Best Estimate est compensée en Solvabilité 2 par l'intégration d'une marge de risque dont le montant s'élève à 235 K€.

▪ Volatilité des risques

La volatilité du portefeuille a été estimée à partir de la volatilité des ratios P/C et est égal à 3 % environ.

D.2.2 Autres passifs

Tableau récapitulatif

Autres passifs	Montant S1 2018	Montant S2 2018	Mode de valorisation	Source de la valorisation
Impôts différés passifs		26	Estimation par écart de valorisation S2 et fiscale	Bilan prudentiel
Dettes nées d'opérations d'assurance	932	932	Valeur nette comptable	Comptabilité
Dettes (hors assurance)	710	710	Valeur nette comptable	Comptabilité
TOTAL	1 642	1 668		

Explication de la valorisation des autres passifs

D.2.2.1 Impôts différés

La valorisation des impôts différés est présentée dans le paragraphe sur les actifs.

Ainsi, au 31/12/2018, le montant des impôts différés passif, au titre des écarts d'évaluation sur l'actif de placements, s'élève à **26 K€**.

D.2.2.2 Autres dettes

Les postes de bilan suivants sont valorisés dans le référentiel Solvabilité 2 à leurs valeurs dans les comptes sociaux Solvabilité 1.

D.3 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'a été retenue.

D.4 Autres informations

Aucune autre information n'est à communiquer.

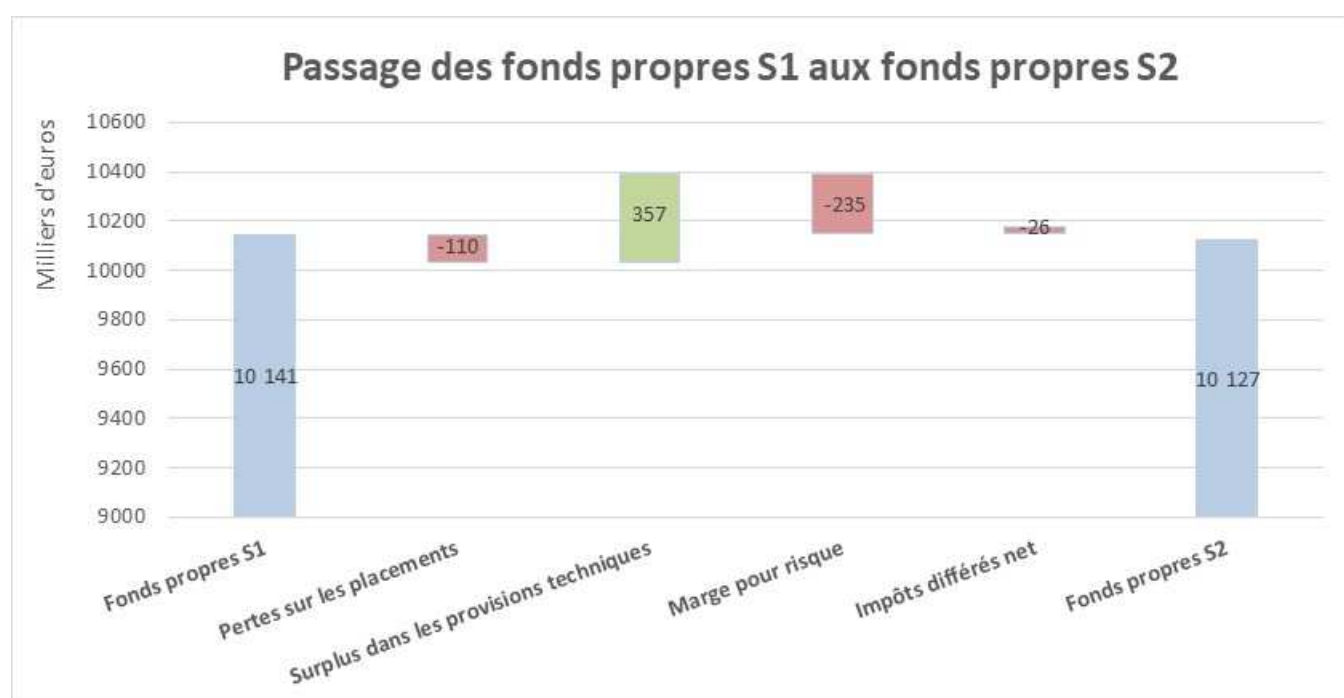
E. Gestion du capital

E.1 Fonds propres

Les fonds propres de la Mutuelle VALEO sont exclusivement constitués du fonds d'établissement initial et des résultats accumulés au fil des années. Aucun élément de fonds propres auxiliaires n'est comptabilisé au bilan au 31/12/2018, que ce soit dans le bilan social ou dans le bilan prudentiel.

Au 31/12/2018, les fonds propres de la Mutuelle VALEO s'élèvent à 10 141 K€. Dans l'environnement Solvabilité 2, les fonds propres économiques sont de 10 127 K€.

A titre d'illustration, le passage des fonds propres Solvabilité 1 aux fonds propres Solvabilité 2 est le suivant :



E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1 SCR global

Le capital de solvabilité requis est calculé conformément aux spécifications techniques du Règlement Délégué n°2015/35.

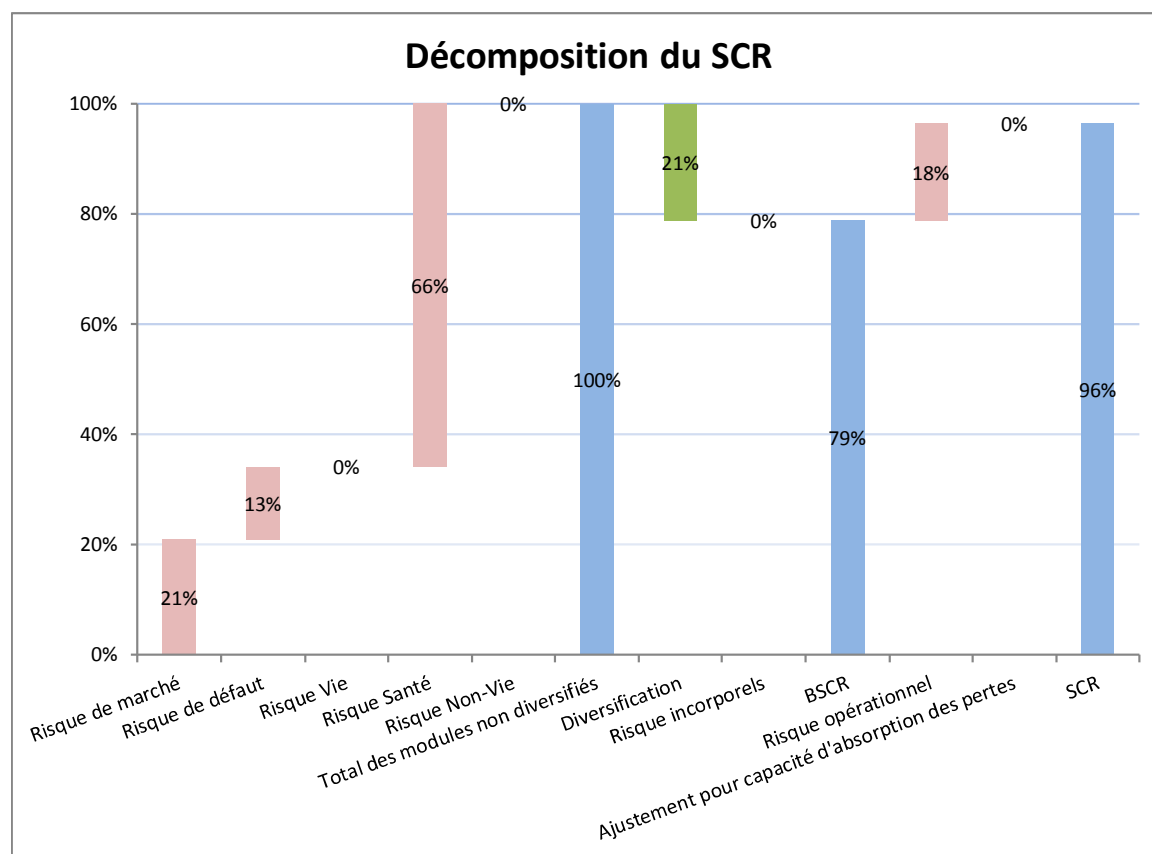
Le tableau suivant présente les résultats relatifs aux calculs de SCR et MCR au 31 décembre 2018. Pour rappel, ces résultats ont été comparés aux résultats des travaux menés lors de la collecte ACPR 2018 (exercice comptable au 31/12/2017) :

<i>(Montants en K€)</i>		31/12/2018	31/12/2017
Risque de marché	Taux d'intérêt	167	381
	Actions	493	939
	Immobilier	-	0
	Spread	123	297
	Concentration	372	11
	Change	71	219
	TOTAL	741	1 326
Risque de défaut	TOTAL	463	381
Risque Santé	Primes et Provisions	1 883	1 810
	Cessation	663	670
	Catastrophe	785	762
	TOTAL	2 320	2 245
BSCR	Total avant diversification	3 523	3 952
	Effet de diversification	- 746	- 934
	SCR incorporels	-	-
	TOTAL	2 777	3 019
Risque Opérationnel	TOTAL	618	588
Ajustement pour capacité d'absorption	Provisions techniques	-	-
	Impôts différés	-	-
	TOTAL	-	-
SCR	3 395	3 607	
MCR	2 500	2 500	
NAV	10 127	10 513	
Couverture de SCR	298%	291%	

La hausse du ratio de couverture du SCR s'explique principalement par la forte baisse du SCR Marché. Cette baisse s'explique par plusieurs éléments :

- La baisse du choc action de 40,9% à 32,4% du fait de l'effet « Dampener »,
- La baisse de la part actions du portefeuille,
- La baisse de la part d'obligations d'entreprise au regard de celles d'états,
- La baisse de la durée du portefeuille obligataire.

A titre d'illustration, la décomposition du SCR en pourcentage du total des modules non diversifié est la suivante :



Le tableau ci-dessous reprend le niveau des fonds propres et le ratio de couverture de la Mutuelle VALEO au 31/12/2018 et au 31/12/2017.

Ratio de solvabilité	2018	2017	Variation	Variation (%)
Fonds Propres économiques (couverture du SCR)	10 127	10 513	- 386	-4%
Fonds Propres économiques (couverture du MCR)	10 127	10 513	- 386	-4%
Capital Requis (SCR)	3 395	3 607	- 212	-6%
MCR	2 500	2 500	-	0%
Excédent de capital	6 732	6 906	- 174	-3%
Taux de couverture du SCR	298%	291%	7%	2%
Taux de couverture du MCR	405%	421%	-15%	-4%

L'évaluation du besoin en fonds propres Solvabilité 2 fait apparaître un ratio de couverture du SCR de 298 % au 31/12/2018. Ce dernier augmente en comparaison du ratio de 291 % au 31/12/2017.

Les fonds propres économiques en couverture du MCR et du SCR sont identiques. En effet, les impôts différés à l'actif du bilan, habituellement comptabilisés en fonds propres Tier 3, sont nuls au 31/12/2018.

E.2.2 Minimum de capital requis

Le minimum de capital requis (MCR) de la Mutuelle VALEO est calculé sur la base du Règlement Délégué de la Commission Européenne.

Dans le cas de la Mutuelle VALEO, le critère le plus contraignant est celui du plancher en valeur absolue, soit 2 500 K€.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Dans la mesure où la Mutuelle VALEO ne commercialise pas de produits d'assurance retraite, elle n'est pas concernée par l'application du sous-module risque sur actions fondé sur la durée.

E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La Mutuelle VALEO utilise la formule standard définie au niveau Européen pour calculer ses exigences de capitaux requis dans l'environnement Solvabilité 2. Il n'est à ce jour pas envisagé de développer un modèle interne partiel ou total.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Au 31/12/2018, la Mutuelle VALEO couvre les exigences de capitaux requis sous Solvabilité 2 SCR et MCR respectivement 3,0 fois et 4,1 fois. Dans le cadre de l'ORSA, des scénarios défavorables ont été testés. Ces scénarios ne remettent pas en cause la solvabilité de la Mutuelle VALEO.